

Titre du projet : Développement du site de la cour de triage d'Outremont par l'Université de Montréal

Présentation : Jean De Julio-Paquin, résident de l'arrondissement d'Outremont, participant au Comité conseil sur le développement de la cour de triage et membre du Conseil d'administration de la Société d'histoire d'Outremont.

Intérêt porté au projet : Dès l'annonce de la vente possible de la cour de triage à l'Université de Montréal, je me suis activement impliqué au Conseil d'arrondissement et puis au Comité consultatif mis sur pied par l'Université de Montréal pour émettre des commentaires et des points de vue sur la nécessité de procéder au changement de vocation de la cour de triage. L'existence de cette cour ne peut plus durer. C'est un endroit en contradiction avec les principes urbains qui prônent une plus grande sécurité des personnes, un environnement sain et non pollué et le développement d'une trame urbaine en continuité avec le développement de l'arrondissement. Il semble que les gouvernements provincial et municipal soient au rendez-vous pour concrétiser avec l'Université de Montréal, un projet de développement structurant et porteur à plusieurs niveaux pour les habitants d'Outremont, la ville de Montréal et l'Université de Montréal.

La participation au Comité conseil mis sur pied par l'Université de Montréal m'a permis d'observer toute la démarche et la qualité du projet présenté par la firme d'architectes Cardinal Hardy. Tous les aspects ont été abordés; aménagement urbain, cohabitation entre une institution d'enseignement au sein d'un quartier, atténuation des nuisances (bruit, circulation), valorisation du transport en commun, complétude de la trame urbaine d'Outremont en lien avec le nouveau site, piste cyclable, voie piétonnière. Il s'agissait de bâtir un consensus. Je crois que ce consensus est atteint. Il reste maintenant à bonifier ce projet et de résoudre certaines problématiques restantes. Mon mémoire en identifie quelques unes.

1- La sécurité aux abords du nouveau viaduc à l'est du site.

Cet endroit doit être sécuritaire. Il doit permettre un éclairage adéquat et une circulation piétonne libre de danger le jour comme le soir. Des bâtiments doivent être construits à proximité pour favoriser une intégration et un cadre de vie actif. Il faut éviter que cette zone devienne un " no man's land " propice à la criminalité.

2- L'enfouissement des fils électriques.

Tout comme les études préliminaires le soulignent, nous croyons que le site doit être exempt de fils électriques apparents. Mais il doit aussi permettre, selon nous, l'élimination des poteaux électriques situés en façade des bâtiments existants des rues Ducharme, De L'épée et Champagneur. L'alimentation électrique de ces rues provient des poteaux situés le long de l'axe sud de la gare. Nous croyons que ce site doit favoriser une approche excluant la présence d'une pollution visuelle qui serait en contradiction avec les normes de qualité urbaine privilégiées par les études actuelles.

3- La hauteur des bâtiments du nouveau campus et de la zone résidentielle projetée.

Nous nous interrogeons sur la hauteur des édifices. Il semble que la hauteur de 8 étages pour les bâtiments universitaires soit élevée. Sachant que ces étages ne sont pas de même hauteur qu'un bâtiment résidentiel, on peut affirmer que les édifices seront d'une hauteur de 11 étages. Ce qui est à notre avis excessif. De même, pourquoi justifier que la hauteur des bâtiments résidentielles soit de 4 étages, lorsqu'elle est présentement de 3 étages sur les rues nord/sud de l'arrondissement, de Ducharme à Bernard.

En espérant le tout conforme, je vous remercie de votre attention,

Jean De Julio-Paquin, 23 mars 2007.